

Ces formations ont lieu sous forme de **webinaire sur la plateforme Zoom**. Un lien de connexion sera envoyé aux participant·e·s trois jours avant chacune des formations.

Formation permanente

- Commission fédérale de médiation: 1,5 point par séance
- Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.be): 1,5 point par séance
- Institut des Juristes d'Entreprise (IJE): 1 point par séance
- Institut de Formation Judiciaire (IFJ): Prise en charge des frais d'inscription pour les magistrat·e·s professionnel·le·s, les stagiaires judiciaires et les membres du personnel de l'ordre judiciaire ayant effectivement participé au cycle ou à la séance. **L'Institut ne prend pas en charge les frais éventuels de personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement connectés au(x) webinaire(s). Il est toutefois permis de se faire remplacer par un·e collègue en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du·de la collègue remplacé·e.**

Frais et modalités d'inscription

Les frais d'inscription comprennent la participation à une ou plusieurs séances.

Inscription à la totalité du cycle de conférences (4 séances)

Frais d'inscription (exemption de TVA : art. 44, § 2, 4° et 9°, C. TVA)

- Tarif plein: 200 €
- Avocat·e·s stagiaires, ancien·ne·s et actuel·le·s participant·e·s des Certificats interuniversitaires en médiation organisés par l'UCLouvain, l'USL-B et l'UNamur, membres du Groupe de recherche sur les modes de gestion des conflits et membres du personnel de l'USL-B (moyennant preuve du statut): 120 €
- Institut de formation judiciaire: prise en charge des inscriptions des magistrat·e·s professionnel·le·s, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire.

Inscription isolée à une ou plusieurs séances

Frais d'inscription (exemption de TVA: art. 44, § 2, 4° et 9°, C. TVA) par séance

- Tarif plein: 60 €
- Avocat·e·s stagiaires, ancien·ne·s et actuel·le·s participant·e·s des Certificats interuniversitaires en médiation organisés par l'UCLouvain, l'USL-B et l'UNamur, membres du Groupe de recherche sur les modes de gestion des conflits et membres du personnel de l'USL-B (moyennant preuve du statut): 40 €
- Institut de formation judiciaire: prise en charge des inscriptions des magistrat·e·s professionnel·le·s, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne à l'adresse suivante: <https://cepri.be/ecrits>

Une copie du formulaire d'inscription complété sera envoyée automatiquement. Conservez-la précieusement afin de disposer également des informations relatives au paiement. Vous serez ensuite invité·e à effectuer un versement déterminé selon votre statut sur le compte IBAN: BE73 3101 8016 5260 avec la mention « CF 350 - Écrits de la médiation ET le nom de l'entreprise ou du/de la participant·e ». Une facture vous sera envoyée. Votre inscription ne sera effective qu'au moment de la réception de votre paiement.

Contact

Madame Salima Tافرanti

Centre de droit privé - Groupe de recherche sur les modes de gestion des conflits

Université Saint-Louis - Bruxelles

Tél.: 02/211 78 25 - Courriel : cepri@usaintlouis.be

Cycle de formation permanente en gestion des conflits

Les écrits de la médiation
Année académique 2021-2022

Sous la coordination scientifique de **Catherine Delforge**,
professeure ordinaire à l'Université Saint-Louis - Bruxelles

4 séances de formation
de novembre à mars



WEBINAIRE

CePri
Centre de droit privé

Cycle de formation permanente en gestion des conflits

Année académique 2021-2022

Sous la coordination scientifique de **Catherine Delforge**,
professeure ordinaire à l'Université Saint-Louis - Bruxelles

Les écrits de la médiation : en **théorie** et en **pratique** !

Durant l'année académique 2021-2022, le Groupe de recherche sur les modes de gestion des conflits (Université Saint-Louis - Bruxelles et UCLouvain) et les Certificats interuniversitaires en médiation organisés conjointement par l'Université Saint-Louis - Bruxelles, l'UCLouvain et l'UNamur proposent un cycle de conférences consacré aux clauses, engagements et contrats liés à un processus de médiation et réglés par le Code judiciaire.

À l'occasion de quatre séances, il s'agira de confronter les regards, entre théorie et pratique.

Lors de chaque rencontre, des intervenant·e·s prendront la parole avant un moment d'échange avec les participant·e·s. L'objectif est, à travers ces exposés et échanges, de préciser les balises de la rédaction des écrits de la médiation dans le respect du Code judiciaire et des règles déontologiques applicables aux médiateur·rice·s agréé·e·s. Il est aussi, et surtout, au-delà, question d'identifier les points d'attention et les marges de liberté qui se maintiennent, en tenant compte de leurs implications concrètes.

Ce cycle s'adresse à tou·te·s les professionnel·le·s intervenant dans la prévention ou la gestion des conflits, médiateur·rice·s ou non, juristes ou non. Il présente également un intérêt pour celles et ceux qui, avocat·e·s et magistrat·e·s, prescrivent ou accompagnent une médiation ou sont invité·e·s à prendre position concernant un écrit de la médiation.

Programme

La clause de médiation

25 novembre 2021 de 17h30 à 19h00 (en ligne)

Dominique Mougenot, juge au Tribunal de l'entreprise du Hainaut, maître de conférences à l'UCLouvain et à l'UNamur
Patrick Van Leynseele, avocat au barreau de Bruxelles, médiateur agréé par la CFM

Échanges avec les participant·e·s

La clause et l'engagement de confidentialité

16 décembre 2021 de 17h30 à 19h00 (en ligne)

Nathalie Uyttendaele, avocate au barreau de Bruxelles, médiatrice agréée par la CFM, signataire de la charte de droit collaboratif, maître de conférences à l'ULB et à l'ULiège
Marie-Anne Bastin, avocate au barreau de Bruxelles, médiatrice agréée par la CFM, signataire de la charte de droit collaboratif

Échanges avec les participant·e·s

Le protocole de médiation

24 février 2022 de 17h30 à 19h00 (en ligne)

Catherine Delforge, professeure ordinaire à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, responsable du Certificat interuniversitaire en médiation civile et commerciale et en médiation sociale
Coralie Smets-Gary, médiatrice agréée par la CFM, formatrice en médiation

Échanges avec les participant·e·s

L'entente ou accord de médiation

24 mars 2022 de 17h30 à 19h00 (en ligne)

Alice Dejollier, assistante et doctorante à l'UCLouvain
Martine Becker, médiatrice agréée par la CFM, formatrice en médiation

Échanges avec les participant·e·s

Grâce à votre inscription, bénéficiez de 20% de réduction sur l'ouvrage *Le conflit : quelles approches ?* édité par Anthemis.
Édition 2020 - 234 pages - 52 € (au lieu de 65 €) avec le code promo CONFLIT2021 (uniquement sur le site www.anthemis.be)

